

REGARDEZ L'AIR... OU PLUTÔT, ESSAYEZ



**VOUS AUSSI PARTICIPEZ À AMÉLIORER
LA QUALITÉ DE L'AIR, LAISSEZ VOTRE VIEUX
CHAUFFAGE AU BOIS PARTIR À LA RETRAITE !**

Vous pouvez agir !

Ils ont changé, pourquoi pas vous ? Si vous possédez un vieux chauffage au bois (avant 2002), vous aussi installez un équipement plus performant et profitez de la Prime Air Bois, comme ces habitants de Vienne Condrieu Agglomération.

Sur votre territoire, le chauffage au bois est responsable à lui seul de plus de 70 % des émissions de particules fines* ! Parce que les chauffages au bois récents sont beaucoup moins polluants, une prime est offerte aux foyers qui changent leur appareil d'avant 2002.



Isabelle**

Moidieu-Détourbe

Remplacement d'une cheminée à insert par un poêle à bûches

« À l'époque j'adorais ma cheminée... Mais maintenant je suis ravie de mon installation, et ma consommation de bois a beaucoup diminué et je respire mieux ! »



Pierrette & Jean**

Loire-sur-Rhône

Remplacement d'une cheminée à insert par un poêle à granulés

« On voit bien que la cheminée fume beaucoup moins. D'ailleurs on ne vide le récipient de cendres qu'une fois par semaine ! »



Monique**

Vienne

Remplacement d'une cheminée à foyer ouvert par un poêle à bûches

« Avec ce poêle, on ne passe que 4 bûches par jour »



Françoise & Pierre**

Vienne

Remplacement d'une cheminée à foyer ouvert par un poêle à bûches, avec habillage en pierre ollaire (diffusion lente)

« On a hésité pendant longtemps, mais depuis qu'on a changé c'est 100 fois mieux ! On ne met plus en route notre chauffage central. »



Manuel**

Vienne

Remplacement d'une cheminée à foyer ouvert par un insert à bûches

« Quand on a acheté la maison on a décidé d'installer un insert, car il y avait une cheminée à foyer ouvert qui ne servait pas. »



*Source ATMO Auvergne-Rhône-Alpes - Particules fines PM2.5 - www.atmo-auvergnerhonealpes.fr

**Les prénoms ont été changés.

À vous de jouer !

Vous possédez un chauffage au bois d'avant 2002 ? Vous trouverez ici toutes les infos pratiques pour le remplacer facilement et bénéficier de vos aides, alors n'attendez plus !

Vos aides

- Le coût moyen d'un changement de chauffage au bois (équipement + travaux) est de 6 000€.
- Les 2 aides principales sont la Prime Air Bois de Vienne Condrieu Agglomération et Ma Prime Rénov.

Selon votre niveau de revenus, vos aides peuvent s'élever à :

	Poêle à granulés	Poêle à bûches	Insert de cheminée
Revenus supérieurs	700 €	700 €	700 €
Revenus intermédiaires	1450 €	1200 €	1200 €
Revenus modestes	2500 €	2500 €	2250 €
Revenus très modestes	2750 €	2750 €	2750 €

Vos démarches en 6 étapes

- 1 Je m'informe sur la Prime Air Bois sur le site de Vienne Condrieu Agglomération
- 2 Je choisis mon nouvel appareil de chauffage au bois auprès d'un revendeur et je repars avec un devis
- 3 Je télécharge le dossier de Prime Air Bois sur le site de Vienne Condrieu Agglomération, puis le dépose une fois rempli
- 4 Je crée mon compte Ma Prime Rénov et je dépose mon dossier de demande de prime
- 5 Quand mes 2 dossiers sont validés, je signe les devis et je fais installer mon appareil
- 6 Lorsque l'installation est terminée, j'envoie les demandes de versement de primes

Pour vous lancer

Votre conseiller neutre, gratuit et personnalisé

04 76 23 53 50
primeairbois-agglo@ageden38.org

Toutes les infos sur la Prime Air Bois !



<https://urtr.me/MqEjkm>

Le site de Ma Prime Rénov



www.maprimerenov.gouv.fr

